



## DECLARATION DE LA FSU AU CAEN DU 12 NOVEMBRE 2019

La FSU et d'autres organisations syndicales ont adressé, le 8 octobre dernier, un courrier au Ministre de l'Éducation nationale à ce jour sans réponse. Elles lui demandaient des actes suite au malaise, à l'émotion, à la colère et aux revendications exprimés par les personnels après l'acte dramatique de Christine Renon.

Conditions d'exercice et évolution des métiers, charge et temps de travail, reconnaissance salariale sont au cœur des revendications des personnels d'éducation. Dans l'éducation nationale, l'accroissement des effectifs, les suppressions de postes, la mise en place des réformes successives du collège puis du lycée ont accru les phénomènes de souffrance au travail, le sentiment de « mal faire » alors même que l'attachement à la réussite de tous les élèves constitue le fondement des métiers. Seule la conscience professionnelle des personnels semble faire tenir un système à bout de souffle. Depuis des années, les militants de la FSU à tous les niveaux (départemental, académique, national) dans toutes les instances où ils siègent, alertent les représentants de l'institution sur les risques croissants pour les personnels. Les derniers événements dramatiques touchant les personnels de l'Éducation nationale ont confirmé l'urgence de mesures visant à améliorer les conditions de travail, à revaloriser les rémunérations et à revoir en profondeur les modes de gouvernance.

la loi dite de « transformation de la fonction publique » entérine la disparition des CHSCT et confirme que les coups portés aux principes du statut général menacent d'être encore plus durs pour les personnels. En effet, la loi prive les personnels de leur droit « à participer par l'intermédiaire de leurs délégués à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière et à leur mutation », jette un voile d'opacité sur les futures opérations collectives de mobilité, de promotion ou d'avancement et assouplit le recours à l'emploi contractuel contre l'emploi titulaire.

"Côté université, nous constatons que les budgets restent contraints du fait du sous-financement récurrent de la part de l'Etat, alors que les effectifs étudiants ne cessent d'augmenter. Le gel des postes d'enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs dans les différentes universités rend de plus en plus difficile l'exercice de missions toujours plus nombreuses, d'autant que la dévolution du patrimoine à certaines universités (université de Bordeaux notamment) nécessite des moyens humains et financiers importants. Nous demandons donc des financements pérennes de l'université et des recrutements à la hauteur des besoins pour lui permettre d'effectuer ses missions sans exclure les nouvelles générations de bacheliers ou dégrader les conditions d'études et les maquettes.

Par ailleurs, les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur n'ont toujours RIEN précisé sur la mise en œuvre de la réforme de la Formation des enseignants alors que la réforme est censée rentrer en vigueur en septembre 2020 : nature des épreuves et organisation des concours de recrutement, modalités de stage en M2, nature de la formation post-concours restent à ce jour inconnues.

- Comment élaborer des maquettes d'ici avril sans connaître les contenus des concours ni les modalités de stage ?
- Comment définir des « capacités d'accueil » dans les masters MEEF dont la remontée est prévue au 15 décembre alors que le nombre de "berceaux" (lieux) du stage en responsabilité prévu en M2 n'est pas connu?

Pour les futur.es enseignant.es et les élèves nous attendons :

- une formation de master de haut niveau, qui accueille tous les étudiants qui le souhaitent, qui doivent bénéficier de stages de pratique accompagnée pendant leur master, de temps pour préparer le concours et se former, d'aides financières pour suivre leurs études ou de pré-recrutements, sans contrepartie immédiate devant les élèves
- des moyens pour le fonctionnement d'équipes pluri-catégorielles de formateurs, au sein d'une structure de formation universitaire au fonctionnement démocratique."

La situation dans les écoles continue de se dégrader tandis que le Ministre n'en finit plus d'afficher une satisfaction de façade qui frise la provocation. Dans notre académie, près de 90 postes restent vacants lors de cette rentrée, et rien n'est fait à l'heure actuelle pour remédier à cette situation. Les enseignants désirant intégrer notre région sont inexplicablement refoulés et le recours à la liste complémentaire inexistant. Des stages de formation continue (déjà réduits à la portion congrue) ont d'ores et déjà été supprimés par manque de remplaçants et l'hiver sera bien rude si le recrutement reste en l'état.

La restructuration de la gestion des AESH combinée à la mise en place en urgence des PIAL a entraîné de nombreux dysfonctionnements fortement dommageables à la fois pour les personnels mais aussi pour les familles et les enseignants. Du point de vue administratif, la désignation sans concertation de certains établissements comme tête de PIAL a occasionné un surcroît de travail pour des personnels non formés. Comment peut-on concevoir d'envoyer travailler des personnes sans contrat de travail ? Avec pour certains un salaire tronqué en début d'année ? La mise en place des PIAL se solde pour l'instant par une gestion problématique de la pénurie, avec des élèves et des enseignants qui sont en souffrance. La mutualisation des AESH a pour conséquence la non couverture des besoins réels sur le terrain. Des classes sont au bord de l'implosion ; des élèves sont en insécurité psychologique et des enseignants sont empêchés de faire classe, concentrés sur la gestion de comportements ou de difficultés physiques insurmontables.

Sans oublier le mécontentement des familles. Une profonde colère s'instaure devant la dichotomie entre les fanfaronnades du gouvernement et ce qui est vécu, au quotidien, dans les classes. En ce domaine, les évaluations CP-CE1 sont sur la plus haute marche du podium de l'hypocrisie et du mépris, que ce soit sur la forme ou sur le fond. Cette colère est renforcée par la manière extrêmement autoritaire dont M. Blanquer cherche à imposer sa vision rétrograde d'une pédagogie descendante censée apporter « la bonne méthode » aux enseignants afin de les transformer en simples exécutants.

La réforme du lycée se met en place de façon chaotique et les premières remontées d'établissement confirment nos craintes. C'est une réforme sans moyens qui renvoie les élèves à des choix précoces, parfois hasardeux, renforçant le tri social, qui fragilise aussi la voie technologique, qui réduit les moyens alloués aux dédoublements et aux options, qui accroît les inégalités entre les jeunes, entre les établissements, entre les territoires.

C'est une réforme qui transforme le lycée en une machine infernale à évaluer alors que le ministre vendait un bac allégé et plus serein pour les élèves.

Le nouveau baccalauréat met les élèves sous pression dès le début de l'année de 1<sup>ère</sup>. La 1<sup>ère</sup> session d'épreuves communes dite E3C se met en place sans cadrage laissant les chefs d'établissement seul à la manœuvre et surchargeant de travail les enseignants. Quant aux élèves, ils n'auront eu que quelques mois pour se préparer. On est bien du baccalauréat allégé et sans stress promis par le ministre.

Nous actons positivement la décision de mettre en place la gratuité des manuels pour les lycées. Mais sa mise en œuvre n'a pas été efficace et doit devenir opérationnelle pour la prochaine rentrée. Nous sommes prêts à participer avec la région à une réflexion sur l'amélioration du système d'organisation de la gratuité.

Le sentiment qui domine aujourd'hui chez les enseignants est que cette réforme nous empêche de

bien faire notre métier et de faire réussir les élèves qui nous sont confiés. Nous faisons le même constat au moment de la mise en place à marche forcée de la réforme du collège qui n'a résolu aucune des difficultés du collège comme nous le constatons tous les jours.

Il est encore temps de stopper la machine et d'annuler, en première étape, la première session d'épreuves communes, avant de revoir l'ensemble de l'architecture du bac et du lycée.

Concernant la formation professionnelle, en lisant les documents préparatoires à ce CTA, on constate que 9657 affectations post 3ème ont été prononcées dans la voie professionnelle soit +82 par rapport à 2018 et dans le même temps ces documents font apparaître la suppression de 19 postes de PLP. Voilà une des conséquences directes de cette réforme et ce n'est pas en développant l'apprentissage dans nos lycées professionnels que les conditions de travail et d'étude vont s'améliorer.

Concernant la formation professionnelle : Nous mesurons maintenant les effets de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, promulguée le 5 septembre 2018. Il n'y a plus aucun contrôle sur les ouvertures de formations en apprentissage et n'importe quelle association ou personne morale peut ouvrir un CFA. Nous constatons des ouvertures en concurrence directe avec des formations scolaires, les mettant en difficulté. Aucun contrôle n'existe sur la qualification des formateurs de ces CFA, ni même, comme dans l'Education Nationale, de contrôle sur les casiers judiciaires. Certains CFA ou soi-disant CFA ouvrent sans même avoir le plateau technique pour assurer la formation. Avant la loi existaient 102 CFA. Cette année, 99 nouveaux organismes de formation se sont déclarés à la DIRECCTE, ce qui constitue la seule obligation pour ouvrir.

Cette loi a permis la libéralisation extrême du marché de la formation professionnelle. Ce sont les élèves qui en font les frais. Des organismes de formation recrutent par petites annonces, sur le bon coin, en promettant un emploi à la clé pour augmenter coûte que coûte le nombre de contrats d'apprentissage qu'ils feront signer. Par exemple, des bacheliers technologiques ont accepté de signer des contrats d'apprentissage pour Bac pro ou CAP, en attendant que l'organisme leur trouve un contrat de BTS en apprentissage. La FSU est en totale opposition à ce développement libéral de la formation professionnelle en apprentissage. Il est indispensable et urgent, au moins, de réglementer et de contrôler toutes ces formations dont le but unique est de dégager du profit.

Cette loi a une autre conséquence sur notre système de formation : cette année, toutes les ouvertures des formations professionnelles scolaires sont prévues en mixité des publics. Là encore, les formés seront pénalisés, qu'ils soient élèves ou apprentis. Comment assurer une cohérence des enseignements avec des calendriers différents ? Comment assurer un suivi individuel efficace dans ces conditions ? D'autre part, les enseignants n'ont ni les outils, ni la formation pour enseigner en mixité. Ils vont devoir acquérir d'autres compétences, sur la gestion des calendriers différents, sur l'adaptation de leurs cours et de leurs contenus, sur la prise en compte des demandes des entreprises et sur les relations avec les employeurs. Malgré cela, aucune décharge horaire, aucune rémunération ni indemnité n'est prévue pour les enseignants. Il n'est pas acceptable que les seuls personnels indemnisés soient ceux qui ne participent pas directement à la formation : le chef d'établissement, ses adjoints et le gestionnaire.

La FSU rappelle son opposition à la mixité des publics et exige que l'augmentation de la charge de travail des enseignants soit prise en compte pour les formations mixtes existantes.

Concernant l'Enseignement Agricole public, celui-ci souffre particulièrement des réformes du lycée qui lui sont imposées.

En seconde et en première générale, le système qui donne l'illusion de choix pléthoriques aux familles ne favorise pas nos établissements. Ceux-ci restent dans leur champ de compétences mais les classes de 2<sup>nde</sup> perdent des effectifs (- 9% pour la NA) et sont fragilisés alors que notre société et nos territoires auront besoin demain de force vive porteuses d'innovation en matière d'agriculture et d'environnement à tous les niveaux de formation. En première les effectifs sont parfois insuffisants pour ouvrir l'option AET (agronomie, écologie, territoire) qui est pourtant le cœur de notre spécificité, de fait c'est bien un appauvrissement de la carte de formation qui a lieu. De plus, nous

n'avons pas encore subi tous les effets des différentes réformes en cours. Il est à craindre que la filière générale et technologique soit particulièrement touchée par celle-ci.

Il est aujourd'hui primordial que la collaboration avec les services de l'EN se poursuivent jusque dans les établissements et la mise en œuvre de la gestion des flux. L'orientation dans l'enseignement agricole public doit être considérée, quel que soit le niveau, comme une continuité naturelle pour les élèves qui la choisissent. A ce titre, lorsqu'un élève quitte un établissement EN pour rejoindre nos établissements, il ne devrait en aucun cas être compté comme un élément négatif dans l'évaluation de ces établissements, mais au contraire être valorisé comme un accompagnement positif réussi par les équipes éducatives.

Dans tous les cas, les 6000 heures obtenues nationalement par l'action syndicale sont insuffisantes pour compenser la dérèglementation qui augmente les effectifs dans nos classes avec tous les risques que nous avons déjà évoqués. Ce n'est pas par le gel ou la diminution de la DGH que l'enseignement agricole redeviendra attractif : c'est par l'investissement et l'innovation.

Par ailleurs, la FSU a activement œuvré avec les personnels pour l'intégration de l'Etablissement de formation agricole Du Haillan au service public d'éducation. Nous resterons attentifs au sort réservé à ceux-ci dans l'adaptation de leurs statuts. Nous regrettons par contre les tentatives de développement des formations privées ; par exemple, en ce qui concerne les bac pro GMNF en Gironde qui, si ces classes étaient ouvertes, se feraient en concurrence avec les formations déjà existantes sur nos secteurs de recrutement. Elles viendraient aussi saturer les capacités d'accueil des élèves sur les territoires en stage ou en emplois.

Enfin, concernant les conditions de travail et d'accueil des élèves, la FSU demande à la région de continuer à être attentive aux particularités des petits établissements publics ruraux, parfois isolés, particulièrement en développant leur capacité d'accueil à l'internat, et en diversifiant les dotations pour adapter les transports aux réalités de terrain.

En ce qui concerne la Réforme de l'organisation territoriale, les missions respectives de la Région et de l'Education nationale et leurs articulations sont définies par la loi. Or les réorganisations en cours ne sont pas claires pour les personnels et les usagers.

Aucune annonce et explication n'ont été données sur les découpages géographiques et administratifs alors que des changements sont perceptibles. Un poste à pourvoir concernant une mission d'organisation de la restauration scolaire des lycées de la région Nouvelle Aquitaine a été publié sur la Place de l'Emploi Public. Son découpage est inédit car il regroupe la Dordogne et le Limousin. Cela signifie-t-il un lissage de la gestion des lycées de la zone Périgord-Limousin transposé en nouvelle zone d'organisation administrative ? Comment seront gérés les personnels d'état et territoriaux exerçant une mission de service public dans les lycées ?

Manque de lisibilité également pour la réorganisation des services par étage alors qu'un poste vient d'être publié par la région sur la P.E.P dont la mission est de développer « la stratégie » du territoire en matière de carte des formations professionnelles et techniques, développement de campus...

Manque de lisibilité en ce qui concerne la cartographie de nouveaux métiers. Des postes de secrétariat généraux préfigurateur sont à pourvoir. De travaux structurels visant à accueillir plus de personnels à certains endroits ou au contraire l'abandon de l'utilisation de certains locaux sont à l'ordre du jour dans les différentes commissions techniques de services déconcentrés de l'état. Les personnels administratifs et les ingénieurs techniques et informatiques vont-ils devoir travailler pour plusieurs ministères en même temps (trésoreries publiques, services départementaux de l'éducation nationale, services d'aménagements du territoire, et autres services préfectoraux ?

Une certitude est que vous créez, un sentiment d'insécurité professionnelle qui aura des conséquences graves sur l'appréciation et l'implication des collègues qui se sentent déjà lourdement malmenés dans leurs nouvelles missions.

Partout, dans tout le système scolaire, la situation des personnels devient de plus intenable. Charge de travail accrue à cause des réformes, programmes infaisables et inadaptés aux élèves,

multiplication des injonctions administratives et pédagogiques, le tout dans un climat scolaire fortement dégradé comme l'illustre la situation du lycée Condorcet, entraînent un épuisement physique et moral prématuré en cette rentrée. La FSU exige donc que les collègues soient entendus et que des solutions et des actes concrets soient apportés aux nombreux problèmes déjà prégnants. A cela s'ajoutent les annonces sur la future réforme des retraites pour laquelle le ministère ne cache même pas que les fonctionnaires et plus spécifiquement les personnels de l'éducation nationale en seront les grands perdants. L'inquiétude est forte à ce sujet pour nos collègues. La FSU appelle donc les collègues à la grève le 5 décembre pour défendre et améliorer un système de retraite par répartition qui permet à tous d'avoir une retraite digne.